HÔPITAUX DU NORD-GIRONDE

Libourne

Direction des Ressources Humaines

Libourne, le 04 août 2025

Isabelle FERREIRA
Directrice des Ressources Humaines
Hélène POURTAU
Attachée d'administration hospitalière
Cynthia ZIELINSKI
Adjoint des cadres hospitaliers
Cellule Titulaires - Carrière
05 57 55 26 72- cynthia.zielinski@ch-libourne.fr

AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER DE 2ème CLASSE : 1 POSTE
DOMAINE « domaine télécommunications, systèmes d'information et traitement de l'information médicale »
SPECIALITE « traitement de l'information médicale »

Un concours externe sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de Libourne, dans les conditions fixées par le décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 modifié, portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers, en vue de pourvoir **un poste** de technicien supérieur hospitalier 2ème classe du domaine « domaine télécommunications, systèmes d'information et traitement de l'information médicale», spécialité « traitement de l'information médicale» vacant dans l'établissement.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologuée au niveau 5 (anciennement niveau III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 3 dans l'un des domaines correspondant aux fonctions statutairement dévolues aux techniciens hospitaliers.

Les dossiers de candidatures comprendront :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
- Eventuellement, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;
- *Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2), les services de la D.R.H. se chargent de la demande.*

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers seront inscrits sur une **liste d'admissibilité** établie par ordre alphabétique. Cette liste fera l'objet d'un affichage dans l'établissement.
Les candidats admissibles seront convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission au concours externe sur titres consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury se décomposant :

- En une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un technicien supérieur hospitalier 2ème classe notamment dans la spécialité dans laquelle il concourt ainsi que sa capacité à animer une équipe (durée de l'exposé par le candidat : 5 minutes) ;

HÔPITAUX DU NORD-GIRONDE

Libourne

Direction des Ressources Humaines

- En un échange avec le jury à partir d'un texte court comportant plusieurs questions techniques relatives à la spécialité dans laquelle il concourt visant à apprécier ses connaissances, son potentiel et son comportement face à une situation concrète (durée : 25 minutes au plus).

  La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes (coefficient 2).

  Nul ne peut être admis si la note obtenue à l'entretien est inférieure à 20 sur 40.

  A l'issue de cet entretien, le jury établit la liste de classement des candidats définitivement admis.

Le dossier complet doit être déposé à la cellule titulaires-carrière ou adressé par voie postale à l'adresse ci-dessous avant le 28.09.2025 à minuit :

CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE
Madame Isabelle FERREIRA
Directrice des Ressources Humaines
CONCOURS – CELLULE TITULAIRES-CARRIERE
112, Rue de la Marne
B. P. 199
33505 LIBOURNE CEDEX

AUCUN DOSSIER PAR COURRIEL NE SERA ACCEPTE

Date prévisionnelle du concours : 4 novembre 2025

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter à la Direction des Ressources Humaines : Madame Cynthia ZIELINSKI– Tél. : 05 57 55 26 72 (cynthia.zielinski@ch-libourne.fr) ou Madame Hélène POURTAU – Tél : 05 57 55 26 71 (helene.pourtau@ch-libourne.fr)

Pour Le Directeur et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines,

Isabelle FERREIRA